



Jeu concours Biogents #piegetonmoustique

Règlement

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par :

SPG - Société de Production Grainière
domicilié 481, rue du petit mas 84000 Avignon

désigné ci-après « l'Organisateur »

SPG est propriétaire de la marque Caillard et distributeur de la marque Biogents en France.

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

un piège à moustique BG-MOSQUITAIRE de la marque Biogents.

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque du lot proposé.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- être âgé(e) de plus de 18 ans au moment de la participation au jeu-concours ;
- résider en France métropolitaine ou en Corse ;
- ne pas être placé(e) sous tutelle ;
- ne pas être employé(e) par les sociétés SPG ou Biogents.

4. Gratuité de la participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

La participation au quiz se fait uniquement sur internet. Les frais de connexion de l'internaute à internet à ses frais ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte du 08/06/2020 à 9h au 30/06/2020 à minuit.

SPG - Société de Production Grainière

481, rue du Petit Mas

Parc d'Activités Avignon-Courtine - BP 70930 - 84091 Avignon cedex 9

Tél. : +33 (0)4 90 27 69 00 - Fax : +33 (0)4 90 82 78 09

S.A.S. au capital de 500 000 - U.S. Avignon B815 130 315 - N° Siret 815 130 315 00014

N° T.V.A. FR 05 815 130 315 - Code APE 0113 Z



www.graines-caillard.com



www.graines-lepaysan.com



La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille, même adresse) et à une seule participation par adresse IP.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Les participants devront répondre au quiz #piegetonmoustique disponible sur <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/17c540bb>

Les informations complètes sur le jeu, y compris le présent règlement, sont disponibles sur le site web de Caillard à partir de l'adresse <https://graines-caillard.com/conseils-pieges-a-moustiques>

Un tirage au sort sera effectué parmi les personnes ayant fourni la bonne réponse à toutes les questions.

6. Désignation des gagnants

Les participants devront répondre au quiz #piegetonmoustique disponible sur internet à l'adresse <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/17c540bb>

Un tirage au sort sera effectué parmi les personnes ayant fourni la bonne réponse à toutes les questions.

7. Dates et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 01/07/2020 selon les modalités suivantes :

Les résultats seront publiés sur la page Facebook de Caillard : <https://fr-fr.facebook.com/Caillard-Semencier-depuis-1873-279830415483263/>

Le gagnant sera également informé directement par e-mail à l'adresse fournie lors de sa participation au quiz.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 3 mois et traitées exclusivement par le service marketing de la société SPG.

Les données ne seront en aucun cas transmises à des tiers et ne seront utilisées pour aucun autre usage que la participation au jeu concours.

Les participants pourront exercer leur droit d'accès, de rectification et d'effacement sur leurs données personnelles par simple e-mail à caillard@spg-sas.com.

9. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera

SPG - Société de Production Grainière

481, rue du Petit Mas
Parc d'Activités Avignon-Courtine - BP 70930 - 84091 Avignon cedex 9
Tél. : +33 (0)4 90 27 69 00 - Fax : +33 (0)4 90 82 78 09

S.A.S. au capital de 500 000 - U.S. Avignon B815 130 315 - N° Siret 815 130 315 00014
N° T.V.A. FR 05 815 130 315 - Code APE 0113 Z



www.graines-caillard.com



www.graines-lepaysan.com



l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site de Caillard et adressé gratuitement à toute personne ayant déjà participé au concours.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillance externes ou de problèmes techniques rendant le site momentanément indisponible. L'Organisateur fera toutefois tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir la continuité de ses services et l'accessibilité des pages web relatives au jeu-concours.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou de contourner les règles de participation est proscrite. La violation de cette règle entraînerait l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au jeu-concours ou la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

10. Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française. En cas de litige, le tribunal d'Avignon serait seul compétent.

SPG - Société de Production Grainière

481, rue du Petit Mas

Parc d'Activités Avignon-Courtine - BP 70930 - 84091 Avignon cedex 9

Tél. : +33 (0)4 90 27 69 00 - Fax : +33 (0)4 90 82 78 09

S.A.S. au capital de 500 000 - U.S. Avignon B815 130 315 – N° Siret 815 130 315 00014

N° T.V.A. FR 05 815 130 315 - Code APE 0113 Z



www.graines-caillard.com



www.graines-lepaysan.com

